



**REGLEMENT DES  
CONCOURS  
IDRAC Business School**

<b>I. CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS .....</b>	<b>1</b>
<b>II. MODALITES D'INSCRIPTION AUX CONCOURS .....</b>	<b>2</b>
a) Inscription en ligne.....	2
b) Procédure de candidature .....	2
c) Pièces justificatives à fournir.....	3
<b>III. ORGANISATION DES CONCOURS .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Mise à jour et impératif de vigilance .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Convocation.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Vérification de l'identité .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Déroulement des épreuves .....</b>	<b>4</b>
a) Epreuves écrites .....	4
b) Epreuves orales .....	4
<b>3. Retard et absence .....</b>	<b>4</b>
<b>4. Fraudes et sanctions .....</b>	<b>5</b>
<b>5. Résultats des concours .....</b>	<b>5</b>
a) Jury d'admission .....	5
b) Transmission des résultats au candidat.....	5
<b>6. Recours .....</b>	<b>5</b>
<b>IV. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE .....</b>	<b>6</b>

Le présent règlement s'applique à tous les concours des programmes IDRAC Business School :

- Programme Grande Ecole
- Bachelor Marketing & Business
- Bachelor Technico-Commercial
- Bachelor Management opérationnel
- MBA Spécialisés Strategy & Business Innovation
- MBA Achats
- MSc Business Management
- BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client,
- BTS Management Commerce Opérationnel,
- BTS Gestion de la PME
- BTS Commerce International

**Dès sa candidature, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement.**

Les épreuves d'admission se déroulent au choix du candidat sur les campus suivants : Bordeaux, Grenoble, Lyon, Nantes, Nice, Montpellier, Paris et Toulouse.

Plusieurs sessions sont programmées chaque année.

En passant le concours sur le campus de son choix, le candidat se présente à l'ensemble des campus.

Le bénéfice de l'admission est valable un an.

## **I. Conditions d'inscription aux concours**

Quels que soient le programme et l'année pour lequel le candidat postule

- Le concours d'entrée est ouvert à tout candidat français et étranger titulaire, ou en passe de le devenir, d'un diplôme requis ou équivalent à l'année d'inscription.
- Il n'y a pas de condition d'âge.
- Les inscriptions aux épreuves d'admission via Parcoursup (1ères années des programmes Grande Ecole et Bachelor Marketing & Business) sont en nombre limité.
- Un candidat peut se présenter une seule fois à un concours d'admission dans une année académique.
- Les candidats qui présentent un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles au moment du concours bénéficient (sur présentation d'un certificat médical) de dispositions particulières d'aménagement pour leurs épreuves.
- Les candidats étrangers doivent fournir une équivalence des diplômes français.
- L'obtention du titre ou du diplôme requis pour intégrer le programme au plus tard le 30 novembre de l'année du concours est impératif pour confirmer l'admission, même

en cas de report de validité du concours.

Passé cette date, le candidat perdra automatiquement le bénéfice de son admission.

- Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la formation, la non restitution de l'acompte sur frais de scolarité et à la perte éventuelle du bénéfice de l'admission.
- Les candidats étrangers doivent justifier d'un Visa en règle pour la durée de leurs études et pour la journée du concours (si concours en présentiel). Aucun autre document ne pourra être fourni que la convocation au concours. Des dispositions particulières sont prévues, se renseigner auprès du service des admissions.

Les conditions d'inscription des étudiants étrangers sont semblables à celles des étudiants français.

Une procédure spécifique est mise en place ainsi que les modalités des épreuves. France International Graduate School (FIGS) est l'organisme en charge de ces concours. Les candidats remplissent un dossier de candidature en ligne sur <http://www.figs-education.com/fr/candidature-en-ligne>

## **II. MODALITES D'INSCRIPTION AUX CONCOURS**

### **a) Inscription en ligne**

L'inscription aux épreuves s'effectue en ligne :

- Via la plateforme d'admission Parcoursup pour la 1<sup>ère</sup> année (uniquement rentrée de septembre) du Programme Grande Ecole et du Programme Bachelor Marketing & Business IDRAC Business School,
- Via le site <http://www.ecoles-idrac.com/> pour les autres années et programmes.

### **b) Procédure de candidature**

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure suivante qui comprend trois phases obligatoires :

1. Saisie et validation des données sur le dossier de candidature en ligne et sur Parcoursup pour les 1<sup>ères</sup> années des Programmes Grande Ecole et Bachelor Marketing & Business (uniquement rentrée de septembre).
2. Paiement des frais d'inscription au concours.
3. Envoi des pièces justificatives.

L'inscription définitive au concours est validée après le règlement complet des frais d'inscription au concours. Les tarifs sont consultables sur le site internet de l'école.

Les frais d'inscription au concours restent acquis à IDRAC Business School et ne feront l'objet d'aucun remboursement.

### **c) Pièces justificatives à fournir**

- **Pièce d'identité en cours de validité**

Carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire.

- **Dernier diplôme obtenu et/ou bulletins de notes des études en cours**

Le candidat doit fournir à l'établissement son dernier diplôme obtenu, à défaut d'une attestation de réussite et/ou ses relevés de notes.

- **Candidat boursier**

Le candidat boursier de l'Enseignement Supérieur français devra fournir un exemplaire scanné de la notification définitive d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le CROUS.

Les candidats boursiers bénéficient d'une exonération totale ou partielle des droits d'inscription.

Un certificat médical attestant du tiers temps en cas de situation d'handicap

Le candidat recevra une confirmation d'inscription uniquement lorsque le dossier sera complet avec l'ensemble des pièces demandées.

## **III. ORGANISATION DES CONCOURS**

### **1. Mise à jour et impératif de vigilance**

Le candidat doit, pendant toute la durée des concours, informer l'école par e-mail de toute modification de ses coordonnées personnelles.

Il doit également consulter régulièrement son mobile et sa messagerie électronique (moyens de communication privilégiés par IDRAC Business School).

### **2. Convocation**

Le choix du centre de session et la date de l'oral s'effectue au moment de l'inscription au concours.

Le candidat est informé des modalités de passage des épreuves écrites sur la plate-forme TEST-R ainsi que la date et l'heure de ses épreuves orales.

#### **1. Vérification de l'identité**

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves orales à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

Cf. chapitre I, section 2c.

## 2. Déroulement des épreuves

Les épreuves d'admission se déroulent au choix du candidat à Bordeaux, Grenoble, Lyon, Nantes, Nice, Montpellier, Paris et Toulouse.

En cas d'impossibilité de se déplacer sur l'un des campus, la possibilité de passer le concours à distance pourra être envisagée, il convient toutefois de sélectionner un campus de session.

### a) Epreuves écrites

Toutes les épreuves d'admission écrites se déroulent en ligne sur la plate-forme TEST-R. Dans sa convocation le candidat aura le lien et les codes pour accéder aux tests en ligne. Les tests peuvent être réalisés dans l'ordre que le candidat souhaite et le temps est limité pour finaliser chaque épreuve.

Durant chaque test, la caméra prend une photo toutes les minutes.

**Les épreuves écrites doivent être passées au moins deux jours avant la date des épreuves orales.**

**Tout candidat n'ayant pas réalisé l'ensemble des épreuves écrites dans les délais ne pourra accéder aux épreuves orales.**

### b) Epreuves orales

Les épreuves d'admission orales se déroulent sur le campus centre de session.

- Tous les candidats ayant signé leur présence, après production de leur convocation et justification de leur identité, sont considérés comme ayant participé au concours il en est de même pour tous les candidats qui se connecteront en distanciel.
- Les tenues vestimentaires des étudiants doivent permettre de voir l'intégralité de leur visage. Les candidats qui se présenteraient avec des tenues ne permettant pas de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas de dispositifs permettant la fraude ne seront pas autorisés à participer aux épreuves orales.
- Lors des épreuves, il est interdit aux candidats d'introduire dans le lieu des épreuves tout document ou note non autorisé par le jury d'admission.

Les jurys sont composés de professionnels et/ou d'un Alumni et/ou un étudiant du programme en fonction du concours.

## 3. Retard et absence

Le retard des candidats aux épreuves orales est toléré sur présentation d'un justificatif jugé valable par la direction du campus, ou son représentant. Une nouvelle date de concours lui sera alors proposée.

En cas d'absence aux épreuves orales, le candidat sera recalé et ne pourra se présenter au concours d'admissions qu'à la prochaine année académique. Cependant en cas de motif réel et sérieux, une nouvelle date de concours lui sera proposée.

#### **4. Fraudes et sanctions**

**Lors de son inscription au concours, le candidat s'oblige à lire le présent règlement.**

De ce fait, toutes fraudes ou tentative de fraudes, qu'elles soient dans l'inexactitude des informations fournies ou pendant les épreuves écrites entraîneront des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées par ailleurs.

Aucune décision ne peut être prise sans que l'intéressé ait été convoqué et mis en état de présenter sa défense.

Le candidat sera reçu par le directeur du campus ou le responsable d'admission et par les jurys d'admissions. La décision est notifiée sans délai à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **5. Résultats des concours**

##### **a) Jury d'admission**

Un jury d'admission délibère à l'issue de chaque session de concours pour les titres certifiés et trois fois par an pour les programmes visés (les notes ne sont pas communiquées aux candidats seulement le résultat ADMIS ou REFUSE).

Conformément aux dispositions prévues, la composition du jury s'efforcera de respecter la parité Hommes/Femmes.

Composition du jury d'admission :

- Recteur de l'académie ou son représentant
- 1 à 2 enseignants chercheurs externes (officiant en qualité de Président du jury et de Vice-président)
- Directeur de l'école ou de son représentant
- Directeur académique
- 2 représentants du monde professionnel
- 1 représentant des anciens élèves
- 2 membres du corps professoral permanents de l'école

Le jury est souverain.

##### **b) Transmission des résultats au candidat**

Le candidat est informé de ses résultats 72h00 après le jury d'admission.

#### **6. Recours**

Le jury étant souverain, aucune réclamation ne sera jugée recevable. Cependant, le candidat pourra demander une appréciation globale de ses résultats.

## **IV. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

IDRAC Business School est le responsable du traitement des données réalisé dans le cadre des actions de formations.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des candidats.

Les destinataires des données sont les jurys, les services admissions, communication, facturation, des services d'information, et la direction.

En outre, les données nécessaires sont communiquées aux destinataires suivants en fonction des obligations de l'organisme gestionnaire d'IDRAC Business School : au Rectorat, à la Commission Nationale de la Certification Professionnelle, au Ministère de l'Education (les données sont anonymisées), à l'assureur d'IDRAC Business School (seuls les nom et prénom, et périodes de couverture sont transmis à l'assureur).

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de vos données personnelles. Vous pouvez demander la communication de vos données personnelles. Vous pouvez également demander la limitation, la portabilité de vos données et/ou introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous pouvez adresser vos demandes à notre Délégué à la protection des données (DPO) par email : [dpo@reseau-cd.fr](mailto:dpo@reseau-cd.fr), ou par la poste : DPO –Compétences et Développement, 140 boulevard Malesherbes, 75017 Paris, France.

Prospection : les données sont conservées pendant un délai de trois ans à compter de la fin de la relation de l'Etudiant avec l'Ecole. Si vous ne souhaitez pas être contacté par email ou SMS/MMS pour d'autres formations ou services analogues, il vous suffit d'écrire à [dpo@reseau-cd.fr](mailto:dpo@reseau-cd.fr), ou par la poste : DPO –Compétences et Développement 140 boulevard Malesherbes, 75017 Paris, France.